

Communiqué de presse

Le 18 mai 2020, le Conseil d'Administration (CA) de Coralisa SA a siégé afin de discuter de la situation dans laquelle la société se trouve suite à l'arrivée de la pandémie du COVID-19.

Dans sa séance, le CA a acté, à nouveau, des problèmes structurels de la société et des déficits réguliers rencontrés depuis plusieurs années.

La pandémie survenue en mars 2020 a impacté de plein fouet ce secteur d'activité avec un lock-down presque total des activités médicales et thérapeutiques. Ce dramatique événement remet en question la continuation des activités de la société, tout en considérant que la médecine de famille pratiquée avec bienveillance est structurellement déficitaire.

Avec l'arrivée de l'actionnaire majoritaire en 2013 à hauteur de 80% du capital, et avec un apport de plus CHF 1'000'000.-, la société a pu faire face à ses nombreuses obligations en terme de gestion et d'investissements jusqu'à ce jour.

Malgré plusieurs étapes de restructuration, et particulièrement celles de 2019, et compte tenu des conséquences impérieuse dues au COVID19, le Conseil d'administration doit faire face à des pertes qui le contraignent légalement à prendre toute nouvelle mesure de restructuration pour éviter la faillite.

Afin d'éviter cette issue, le Conseil d'administration a engagé une procédure de licenciement collectif. Les collaborateurs avaient jusqu'à ce jour pour proposer toute solution susceptible de diminuer son impact.

Après une analyse des propositions par la direction générale et par le Conseil d'administration, aucune des propositions ne va dans le sens d'une réduction des pertes et n'apporte aucune sécurité économique et financière suffisante.

Toutefois, le Conseil d'administration mettra tout en œuvre pour accompagner les médecins dans leur réorganisation ceci afin d'assurer une continuation de l'offre de soins pour les patients et pour la région.

Un groupe de réflexion a été mis sur pied afin d'évaluer la suite. L'actionnaire majoritaire, a signé une promesse de soutien pour liquider de manière ordonnée la société en faisant face aux pertes en cours et à venir. Le conseil d'administration prend acte de cette proposition généreuse.

Le 18 mai 2020,

Contact : Yann Vaucher, administrateur – 079 428 53 53